

Fiche de donnée de sécurité

Identificateur du produit

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur du produit **KD169D KNOCK DOWN DUST DEVIL POUDRE À TUER ET CONTRÔLE POUR INSECTES VOLANTS ET RAMPANTS**

Autres moyens d'identification **KD169D**

Usage recommandé **Insecticide**
Restrictions d'utilisation **Aucuns connus**

Fabricant

Nom de la société

KUUS INC.

Adresse

450 TAPSCOTT ROAD SCARBOROUGH, Le M1B 1Y4
Canada

Téléphone

Assistance générale 1-416-298-7724

fournisseur initial

Non disponible.

Numéro de téléphone

CANUTEC 1-888-226-8832

d'urgence

1-613-996-6666

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE SELON L'OSHA ET LE SGH	N'est pas classé comme dangereux
AUTRES DANGERS	Aucun
ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE	Aucun étiquetage SGH nécessaire.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

DENOMINATION	CONCENTRATION APPROXIMATIVE (%)	C.A.S. NUMBERS	EINECS
Terre à diatomées	95%	61790-53-2	612-383-7
Silice Cristalline (Quartz)	< 1%	14808-60-7	N/A
Butoxyde de pipéronyle	1-5%	51-03-6	N/A
Pyrethrins	0.1-1%	8003-34-7	N/A

SECTION 4. PREMIERS SOINS

YEUX	Rincer les yeux avec de grandes quantités d'eau ou de solution de rinçage des yeux. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
PEAU	Utiliser des lotions hydratantes en cas de sécheresse de la peau.
INGESTION	Boire de grandes quantités d'eau pour réduire les effets de volume et de dessèchement.
INHALATION	Transporter la personne à l'air libre. Moucher pour évacuer la poussière.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	La poussière peut provoquer une irritation des yeux par la nature abrasive du produit. Un contact prolongé avec la peau peut provoquer son dessèchement. Les poussières peuvent provoquer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures. L'inhalation prolongée de forte concentration de poussière peut entraîner des effets pulmonaires.
Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Il n'est pas normalement nécessaire de consulter immédiatement un médecin. En cas de poussière irritante dans les yeux, consulter un médecin.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION	Non applicable, le matériau n'est pas combustible.
DANGERS SPECIFIQUES RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE	Non applicable, le matériau n'est pas combustible.
CONSEILS AUX POMPIERS	Non applicable, le matériau n'est pas combustible.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE	En cas de poussière, utiliser un respirateur équipé d'un filtre à particules tel qu'indiqué dans la Section 8. Protéger les yeux avec des lunettes de sécurité.
PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	Ce matériau n'est pas une préoccupation environnementale majeure.
METHODES ET MATERIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE	Aspirer les déversements, balayer le produit humidifié ou laver le produit renversé. Éviter la formation de poussière. Placer ensuite dans un contenant pour une utilisation ou élimination ultérieure.

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER	Minimiser la formation de poussière. Éviter le contact oculaire. Éviter de respirer la poussière. Réparer ou jeter les sacs endommagés. Respecter toutes les précautions et les avertissements donnés sur l'étiquette.
CONDITIONS D'UN STOCKAGE SUR Y COMPRIS D'EVENTUELLES INCOMPATIBILITES	Entreposer dans un endroit sec pour préserver l'intégrité des emballages et la qualité du produit. Ne pas entreposer à proximité d'acide fluorhydrique ou de solutions fortement basiques.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

EXPOSURE CONTROLS:

COMPOSANTS	TYPE	VALEUR
Pyrethrins (CAS 8003-34-7)	TWA	5mg/m ³
Canada. Alberta OEL's, British Columbia OEL's, Manitoba, Ontario, Quebec		

RECOMMANDATIONS EN MATIERE D'EXPOSITION					
Composant	LEA (OSHA) VLE (ACGIH) LEA (MSHA) LER (NIOSH)				
Terre à diatomées, naturelle (terre de kieselguhr)	<table border="1"> <tr> <td>$\frac{80 \text{ mg/m}^3}{\% \text{ SiO}_2}$ poussière totale</td> <td>Non établies</td> <td>5 mg/m³</td> <td>6 mg/m³</td> </tr> </table>	$\frac{80 \text{ mg/m}^3}{\% \text{ SiO}_2}$ poussière totale	Non établies	5 mg/m ³	6 mg/m ³
$\frac{80 \text{ mg/m}^3}{\% \text{ SiO}_2}$ poussière totale	Non établies	5 mg/m ³	6 mg/m ³		
CONTROLES TECHNIQUES APPROPRIES	Utiliser une ventilation générale ou locale par aspiration pour contrôler la production de poussière dans les limites d'exposition recommandées. Se référer à la publication de l'ACGIH « Ventilation industrielle » ou autres publications similaires pour la conception des systèmes de ventilation.				
EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE					
PROTECTION DES YEUX/DU VISAGE	Lunettes de sécurité pour protéger de la poussière				
PROTECTION DE LA PEAU	Aucun équipement particulier n'est nécessaire.				
PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES	Porter des appareils de protection respiratoire équipés de filtres conformes à la norme 42CFR84, certifiés N95 en cas de poussière. En cas de concentration de poussière inférieure à dix (10) fois la limite d'exposition admissible (LEA), utiliser un quart ou un demi-masque respiratoire équipé d'un filtre à poussière N95 ou d'un masque à poussière jetable certifié N95. Si la concentration de poussière est supérieure à dix (10) fois la LEA et inférieure à cinquante (50) fois la LEA, utiliser un appareil respiratoire à masque intégral équipé de filtres N95 remplaçables. Si la concentration de poussière est supérieure à cinquante (50) fois la LEA et inférieure à deux cents (200) fois la LEA, utiliser un appareil respiratoire à épuration d'air (à pression positive) avec un filtre N95 remplaçable. Si la concentration de poussière est supérieure à deux cents (200) fois la LEA, utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air de type C (à flux continu, à pression positive), avec un masque intégral, une cagoule ou un casque.				
MESURES D'HYGIÈNE	Éviter de respirer la poussière. Éviter le contact oculaire. Se laver les mains après manipulation et avant de manger ou de boire.				

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE/ODEUR	Poudre chamois à blanche	ODEUR	Inodore
ÉTAT PHYSIQUE	Solide	SEUIL OLFACTIF	Non applicable
PRESSION DE VAPEUR	Non applicable	DENSITE DE VAPEUR	Non applicable
POINT D'EBULLITION	Non applicable	POINT DE FUSION	> 1300°C
POINT D'ECLAIR	Non applicable	pH (SUSPENSION A 10%)	6-8
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ	Non applicable	TAUX D'EVAPORATION	Non applicable
TEMPERATURE DE DECOMPOSITION	> 1300°C	DENSITE RELATIVE	2,0
TEMPERATURE D'AUTO-IGNITION	Non applicable	COEFFICIENT DE PARTAGE (N-OCTANOL/EAU)	Non applicable
INFLAMMABILITE (solide, gazeux)	Non applicable	SOLUBILITE DANS L'EAU	< 2%
		VISCOSITE	Non applicable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

REACTIVITE	Le produit n'est pas réactif.
STABILITE CHIMIQUE	Le produit est stable.
POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES	Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales d'utilisation.
CONDITIONS A EVITER	Non applicable
MATIERES INCOMPATIBLES	Les produits contenant de la silice peuvent réagir violemment avec l'acide fluorhydrique et les solutions fortement basiques.
PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX	Non applicable

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE	
Voies d'exposition probables	Voir ci-après
YEUX	Peut provoquer une irritation (larmolements et rougeurs) si la poussière pénètre dans les yeux.
PEAU	N'est pas absorbé par la peau, mais peut provoquer un dessèchement en cas d'exposition prolongée.
INGESTION	L'ingestion de petites quantités ou de quantités modérées n'est pas considérée comme nocive, mais peut provoquer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac.
INHALATION	Une inhalation aiguë peut provoquer un dessèchement des fosses nasales et une congestion pulmonaire, une toux et une irritation de la gorge en général. L'inhalation chronique de poussière doit être évitée.
EFFETS CHRONIQUES	L'inhalation chronique de poussière au-delà de la limite d'exposition admissible (LEA) établie par l'OSHA sur plusieurs années peut provoquer des modifications pulmonaires.
NTP	La terre à diatomées, naturelle n'est pas classée comme cancérigène.
CIRC	La terre à diatomées, naturelle n'est pas classifiable comme cancérigène chez les humains (Groupe 3).
VALEURS NUMERIQUES DE LA TOXICITE	Aucune donnée disponible.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Butoxyde de pipéronyle (CAS 51-03-6)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	-	> 2000 mg/kg
Inhalation		
CL50	Rat	> 5.2 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg > 2000 mg/kg, 24 heures
Inhalation		
CL50	Rat	> 7.5 mg/l, 6 heures > 4.6 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Isobutane (CAS 75-28-5)		
<u>Aiguë</u>		
Inhalation		
CL50	Rat	1355 mg/l
	Souris	1237 mg/l, 120 minutes 52 %, 120 minutes
Propane (CAS 74-98-6)		
<u>Aiguë</u>		
Inhalation		
CL50	Rat	1355 mg/l 658 mg/l/4h
	Souris	1237 mg/l, 120 minutes 52 %, 120 minutes

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Butoxyde de pipéronyle (CAS 51-03-6)		
Aquatique		
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)
		0.0027 - 0.0043 mg/l, 96 heures
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)		
Aquatique		
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)
		2.9 mg/l, 96 heures
Pyrethrins (CAS 8003-34-7)		
Aquatique		
Crustacés	CE50	Water flea (Daphnia)
		0.018 - 0.032 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite commune (Salmo trutta)
		0.0165 - 0.0229 mg/l, 96 heures

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistence et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau

Butoxyde de pipéronyle	4.75
Isobutane	2.76
Propane	2.36

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

TRAITEMENT DES DÉCHETS	Si ce produit tel que fourni devient un déchet, éliminer comme un déchet solide en centre d'enfouissement ou si en suspension, éliminer dans les égouts. N'est pas considéré comme un déchet dangereux selon la RCRA (40CFR paragraphe 261).
ÉLIMINATION DE L'EMBALLAGE	Éliminer conformément aux lois et règlements applicables, généralement élimination des déchets solides en centre d'enfouissement.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

INFORMATIONS DE BASE CONCERNANT LE TRANSPORT	Classification pour le transport du Département du transport aux Etats-Unis : 55 (aucune restriction). Nom technique : « terre à diatomées ».
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	Aucune exigence ou étiquetage particuliers.

Polluant marin



SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

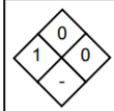
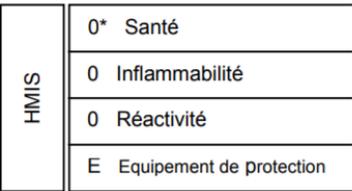
Montreal Protocol

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

	 <p>4-Extrême 3-Elevé 2-Modéré 1-Léger 0-Insignifiant</p>	
--	---	---

Date de la plus récente

version révisée

06/07/2019

Avis de non-responsabilité : À la date de préparation du présent document, l'information fournie est considérée comme exacte et donnée en toute bonne foi pour se conformer aux lois fédérales et nationales applicables. Aucune garantie ou représentation d'aucune sorte, expresse ou implicite, ne sera formulée ou prévue quant à l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. Nous déclinons toute responsabilité pour les effets nocifs qui peuvent être causés par l'achat, la revente, l'utilisation ou l'exposition à notre produit. Les utilisateurs de silice doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances applicables en matière de santé et de sécurité, y compris selon la norme OSHA de communication sur les produits dangereux.